

FRANCE – Procès des arracheurs d'OGM

Par Christophe NOISETTE

Publié le 19/11/2002

Le 19 novembre 2002, la Cour de cassation a confirmé la condamnation de José Bové, porte-parole de la Confédération paysanne, de René Riesel, paysan lozérien, à 14 mois de prison ferme et de Dominique Soullier, porte-parole de la Confédération paysanne de l'Hérault, à 6 mois de prison avec sursis, pour leur participation à des actions symboliques contre les OGM en 1998 et en 1999. La Confédération paysanne a lancé une campagne de lettres pour que le Président de la République accorde la grâce à ces syndicalistes.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-proces-des-arracheurs-dogm/